



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de juin à 15h30

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 18 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN

Absents ayant donné un pouvoir : M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN), Mme Danielle COMBES (pouvoir donné à Colette GROIZARD)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEAU

**DEL2024_17 : Adhésion à l'Union Départementale des Centres
Communaux d'Action Sociale de Vendée**

L'Union Départementale des CCAS de Vendée compte aujourd'hui 91 CCAS adhérents sur 174 et 7 CIAS adhérents sur 11. Elle les soutient dans la mise en œuvre de leur politique sociale à travers des réunions d'informations et/ou thématiques, des actions de formation... Elle assure également leur représentation auprès des partenaires institutionnels. Enfin, depuis peu de temps, elle développe un nouveau service ayant pour objectif d'échanger entre professionnels sur des préoccupations communes et de partager des retours d'expériences.

Pour l'année 2024, le montant de l'adhésion s'élève à 73 € pour les CCAS de moins de 3 150 habitants.

Considérant que l'adhésion à l'UDCCAS permet de bénéficier d'études, de publications, de différents services et de conseils,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **AUTORISE** l'adhésion du CCAS de Barbâtre à l'UDCCAS 85 ;
- **DECIDE** de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par les instances de l'Union.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 03/07/24

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le

Le Président,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance
Fabrice ROUSSEAU

